

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

Séance du 29 décembre 2022

20 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N.– DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : NIEUWJAER M. – M^{me} LEROY R.– M^{me} BONNET M.

Procurations : M. NIEUWJAER M. pour M^{me} DELAVAL MF.

Secrétaire de séance : BILLOIR R.

OBJET : Matériel roulant – retrait de l'inventaire d'un scooter

M. le Maire propose de retirer de l'inventaire le scooter immatriculé Z 241 R (date de 1^{ère} immatriculation 11/05/2007), kilométrage bloqué, affecté au service technique et de procéder à sa destruction.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Retirer de l'inventaire le scooter de marque Peugeot Vivacity immatriculé Z 241 R et de procéder à sa destruction.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

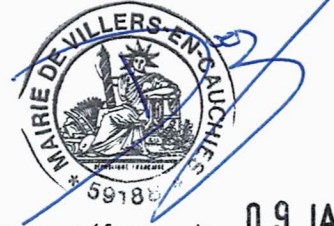
POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 30 décembre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le **09 JAN. 2023**

09 JAN. 2023

